

Un accident de mer ayant occasionné des dommages au bateau de location ?

Pour obtenir le remboursement des dommages, vous devez effectuer une demande d'indemnisation.

Afin de faciliter et optimiser son traitement, vous pouvez déclarer ce sinistre sur notre site :

<https://indemnisation.mondial-assistance.fr>

Vous devrez renseigner votre numéro de contrat : **970011**

Pour que votre dossier soit traité, vous devrez télécharger les différents justificatifs demandés (facture des dommages, justificatif de la réservation...) dont la liste se trouve dans votre convention d'assurance.

Si vous ne les avez pas encore, vous pourrez compléter votre demande ultérieurement.

Vous pourrez ensuite suivre l'évolution de votre dossier à tout moment !

L'équipe Mondial Assistance